

Réussir ses légumes d'été en maraichage biologique en zone méditerranéenne

Objectifs de la formation

Apporter aux porteurs de projet et aux agriculteurs intéressés les éléments techniques nécessaires pour obtenir une production quantitative et qualitative en maraichage biologique en zone méditerranéenne.

Enjeux

Il y a aujourd'hui une forte demande en fruits et légumes bio locaux dans l'Hérault. Celle-ci est accrue en période touristique, et ciblée sur les légumes d'été associés au bassin méditerranéen : melon et courgettes, aubergine, poivrons et tomates. Face à cela de plus en plus de maraichers s'installent et souhaitent vendre en vente directe. Dans un contexte de conditions climatiques excessives avec notamment des périodes de sécheresses et de fortes chaleur, les maraichers doivent s'adapter pour continuer de fournir des produits de qualité en quantité suffisante.

Déroulé

Journée 1 - Aubergine poivron

Journée 2 - Melon

Journée 3 - Tomate

Pour ces trois journées :

-Préparation des sols

-Fertilisation

-Choix variétal existant, spécificités associées

-Besoin en irrigation et moyens

-Prévention et traitement des maladies et ravageurs

-Planning de culture

- Données technico-économiques de la production concernée

Journée 4 - Fertilisation et irrigation en zone méditerranéenne

Dates, lieux et intervenants

12 oct 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

Maison des Agriculteurs B Mas de Saporta CS
50023
34875 Lattes

Catherine Mazollier, technicienne maraichage, Grab

17 oct 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

mairie
34700 Le Bosc

Xavier Dubreucq, technicien maraichage

24 oct 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée agricole de Gignac Route de Pézenas,
34150 Gignac

Catherine Mazollier, technicienne maraichage, Grab

16 nov 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée agricole de Pézenas 4 Allée Général
Montagne,
34120 Pézenas

Elodie Bernard, ingénieure agronome, CIVAM Bio 34

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 4 jour(s)

Date limite d'inscription 10/10/2017

Tarifs

Non adhérent 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Seuls les agriculteurs installés ETAP/S et cot sol sont éligibles vivea pour cette formation. Les porteurs de projets intéressés sont invités à nous contacter.

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Repas partagé